

# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2007/0299(COD) Procédure caduque ou retirée
Protection du patrimoine: restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre	
Sujet 4.45.06 Patrimoine et cultures, circulation des oeuvres d'art	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		19/12/2007
		PSE <a href="#">GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna</a>	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2917</a>	Date 18/12/2008
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
10/01/2008	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2007)0873</a>	Résumé
17/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
08/04/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
14/04/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0152/2008</a>	
20/05/2008	Résultat du vote au parlement		
20/05/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0202/2008</a>	Résumé
18/12/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
18/12/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
10/02/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		
18/09/2010	Proposition retirée par la Commission		Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/0299(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification

Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1
Etape de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/58179

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0873</a>	11/01/2008	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0265/2008</a>	13/02/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0152/2008</a>	14/04/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0202/2008</a>	20/05/2008	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

## Protection du patrimoine: restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

OBJECTIF : codification de la directive 93/7/CEE relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; elle en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Protection du patrimoine: restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL) approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre (version codifiée).

Si la proposition n'a pas fait l'objet d'amendements « formels » de la part de la commission parlementaire, elle tient toutefois compte des recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission.

## Protection du patrimoine: restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

Le Parlement européen a adopté par 563 voix pour, 17 voix contre et 5 abstentions, une résolution législative approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre (version codifiée), telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL), au nom de la commission des affaires juridiques.

## Protection du patrimoine: restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

Comme annoncé dans le Journal officiel C 252 du 18 septembre 2010, la Commission européenne a décidé de retirer cette proposition, qui était devenue caduque.